

Annexe II
Classement des demandes

CRITÈRES	POINTS	
Ancienneté dans le poste	10 points par année de service dans le poste actuel	
	0 point les 1ère, 2ème, 3ème et 4ème années de service après réintégration suite à un séjour en Com (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Mayotte) ou un détachement à l'étranger.	
Expérience professionnelle	1er au 3ème échelon : 21 points	
	4ème échelon : 24 points	
	5ème échelon : 30 points	
	6ème échelon : 42 points	
	7ème échelon : 49 points	
	8ème échelon : 56 points	
	9ème échelon : 56 points	
	10ème échelon	40 points
	11ème échelon	
	HCL	
Bonification poste double	100 points	
Bonification 1er séjour	50 points	
Rapprochement de conjoints	500 points	
CIMM	1 000 points	